



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 49950

#### Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur le non-renouvellement des subventions attribuées par l'Etat aux maisons de chômeurs et des précaires. Ces associations jouent un rôle important auprès des populations frappées par le chômage ou en situation de précarité d'emploi. Leur utilité a toujours été jusqu'ici reconnue par l'Etat et appréciée par les chômeurs. Le non-renouvellement de ces subventions, auparavant attribuées au titre des fonds pauvreté-précarité, laisse bon nombre de ces maisons dans une situation financière préoccupante et remet en cause la poursuite de leurs missions. En conséquence il lui demande quelles sont les dispositions financières qu'il a l'intention de prendre pour aider l'action de ces associations.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les crédits de lutte contre la pauvreté et la précarité font l'objet, pour l'essentiel, d'une gestion déconcentrée. La décision de financer ou non les activités menées par les associations soutenues par le Mouvement national des chômeurs et précaires relève donc de la compétence des préfets de départements, seuls en mesure d'assurer un contrôle de la bonne utilisation des crédits concernés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Brana Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49950

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1991, page 4576